MUNICIPALITÉ DE
NYON

PRÉAVIS N° 2023/102
AU CONSEIL COMMUNAL

Comptes communaux et gestion de l'exercice 2022
Résultat : CHF -2'043'132.—

Délégué municipal : M. Claude Uldry

Séances de la commission

Dates	D'entente avec la COFIN
Lieu	D'entente avec la COFIN

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

1. Préambule

En exécution des dispositions légales, la Municipalité vous soumet les comptes de la Commune pour l'année 2022.

Les comptes de l'exercice 2022 se soldent par un **déficit de CHF 2'043'132.—**, tandis que le budget 2022 prévoyait un déficit de CHF 10'101'103.—.

Les charges de personnel dépassent le budget alloué, notamment en raison des remplacements, mais elles sont compensées par l'assurance perte de gain. Les achats de biens, services et marchandises sont également plus importants que prévu, en raison de l'inflation et, plus particulièrement, du coût de l'électricité et du gaz. Hormis l'autoconsommation, cette hausse de charge est partiellement compensée par des ventes correspondantes aux privé-e-s.

Malgré tout, l'écart des charges par rapport au budget est favorable à hauteur de CHF 2'500'111.—, car les autres dépenses sont moins élevées que prévu. Certains préavis n'ont pas été bouclés, ce qui reporte les amortissements correspondants sur les prochaines années. Un certain nombre de subventions sont inférieures au budget alloué, en particulier pour la petite enfance, le transport et les activités extrascolaires.

En ce qui concerne les revenus, les recettes fiscales sont en hausse de CHF 2'598'257.— par rapport au budget. La plus grande source de variation provient des recettes liées aux personnes morales qui augmentent de CHF 2'640'069.—.

Par ailleurs, les comptes qui enregistrent la péréquation sont en baisse modérée par rapport au budget 2022. Cette diminution provient d'une ristourne de la péréquation 2021 qui est enregistrée dans les revenus.

S'agissant des investissements, ils se montent à CHF 26'163'739.—. Compte tenu des recettes de CHF 2'562'640.—, les investissements nets s'élèvent à CHF 23'601'099.—. Grâce à la marge d'autofinancement de CHF 16'201'371.—, ils ont pu être financés à hauteur de 68.6%. Pour le solde, le recours à l'emprunt a été nécessaire. La dette de la Ville se monte ainsi à CHF 298'156'000.— à la fin 2022 contre CHF 284'928'000.— l'année précédente, soit une augmentation de CHF 13'228'000.—. Les taux ont augmenté dès le deuxième semestre du fait du resserrement monétaire et du contexte inflationniste. Malgré tout, les charges d'intérêts ont diminué par rapport à l'année précédente. Cela s'explique par le fait qu'en début d'année, un emprunt d'un montant important a été renouvelé à un taux beaucoup plus favorable.

2. Comptes de fonctionnement

2.1 Résultat comptable de l'exercice 2022

Le résultat comptable de l'exercice 2022 se présente comme suit :

Comptes de fonctionnement (CHF)	Comptes 2022	Budget 2022	Variation C2022 / B2022	En %	Comptes 2021	Variation C2022 / C2021	En %
Total des charges	225'122'531	227'622'642	-2'500'111	-1.1%	228'921'266	-3'798'735	-1.7%
Total des revenus	-223'079'399	-217'521'539	-5'557'860	2.6%	-228'534'046	5'454'647	-2.4%
Résultat	**-2'043'132**	**-10'101'103**			**-387'219**		

Les charges totales s'élèvent à CHF 225'122'531.— soit une diminution de CHF 2'500'111.— par rapport au budget. Les recettes totales se montent quant à elles à CHF 223'079'399.— soit CHF 5'557'860.— de plus que les recettes budgétisées.

Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel représente la différence entre les revenus courants et les charges courantes. Ces dernières correspondent aux charges totales moins les amortissements (33), les attributions aux fonds de réserve (38) et les imputations internes (39). Les revenus courants sont égaux aux revenus totaux moins les prélèvements sur les fonds de réserve (48) et les imputations internes (49). Un chiffre négatif signifierait que la Commune devrait emprunter pour financer ses dépenses courantes. Un chiffre positif permet à la Commune d'autofinancer une partie de ses investissements.

Le résultat opérationnel (ou marge d'autofinancement) de CHF 16'201'371.— est supérieur au montant budgétisé, mais inférieur à celui des comptes 2021. Ce résultat positif permet à la Ville de Nyon de financer l'entièreté de ses charges de fonctionnement et une part de ses investissements.

Le tableau ci-dessous présente la marge d'autofinancement effective et budgétée pour 2022, ainsi que celle de 2021 :

Marge d'autofinancement (CHF)	Comptes 2022	Budget 2022	Comptes 2021
Déficit (-) / Bénéfice (+) de l'exercice	-2'043'132	-10'101'103	-387'219
Attribution aux fonds de réserve	2'195'137	2'701'918	4'320'793
Prélèvements sur fonds de réserve	-609'557	-1'173'270	-11'834'470
Amortissements	16'658'922	17'349'587	26'029'503
Marge d'autofinancement	**16'201'371**	**8'777'133**	**18'128'607**

2.2 Charges de fonctionnement

Classification administrative

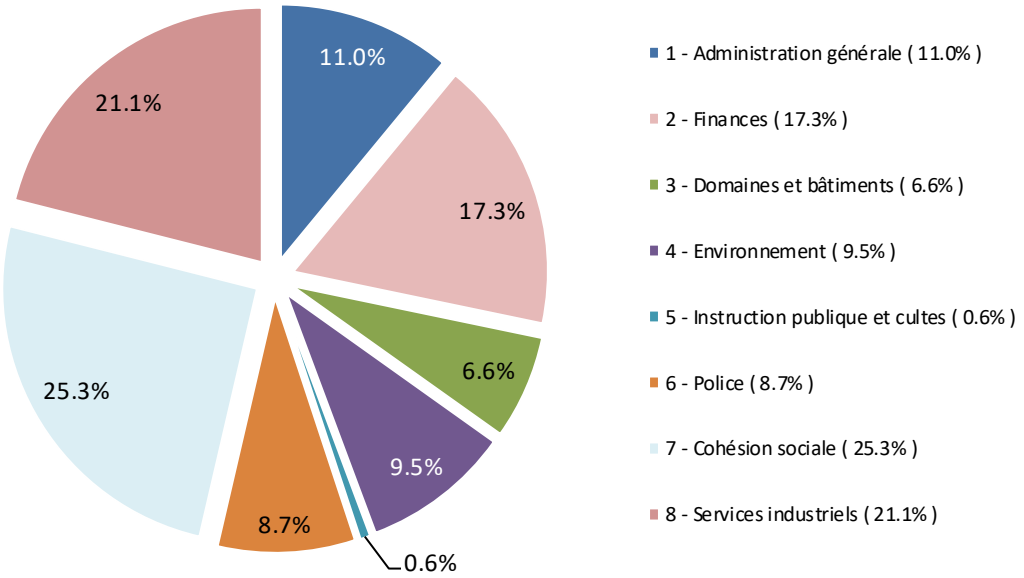

Pour la bonne compréhension du graphique, il est nécessaire d'apporter les précisions suivantes :

- l'*Administration générale* comprend les dépenses du Conseil communal, de la Municipalité, du Greffe municipal, de la Communication, du Service des ressources humaines, de l'unité Plan climat et durabilité, des Affaires juridiques, de l'Office informatique mais également du Service de la culture et du Service des sports, manifestations et maintenance ;
- les dépenses de *Finances* comprennent, outre les charges de fonctionnement du Service des finances, les intérêts passifs sur emprunts, les amortissements comptables des biens du patrimoine administratif non affectés à un chapitre spécifique, ainsi que la participation à la péréquation directe ;
- le chapitre *Police* comprend également les charges liées à la Mobilité, au Contrôle des habitants, au Service du feu et à la Protection civile ;
- les dépenses de la *Cohésion sociale* sont majoritairement composées des charges liées à la péréquation indirecte[1], aux structures d'accueil pour enfants et aux prestations sociales communales.

[1] Terminologie utilisée par la loi sur les péréquations intercommunales (LPIC) du 15 juin 2010.

Classification par nature

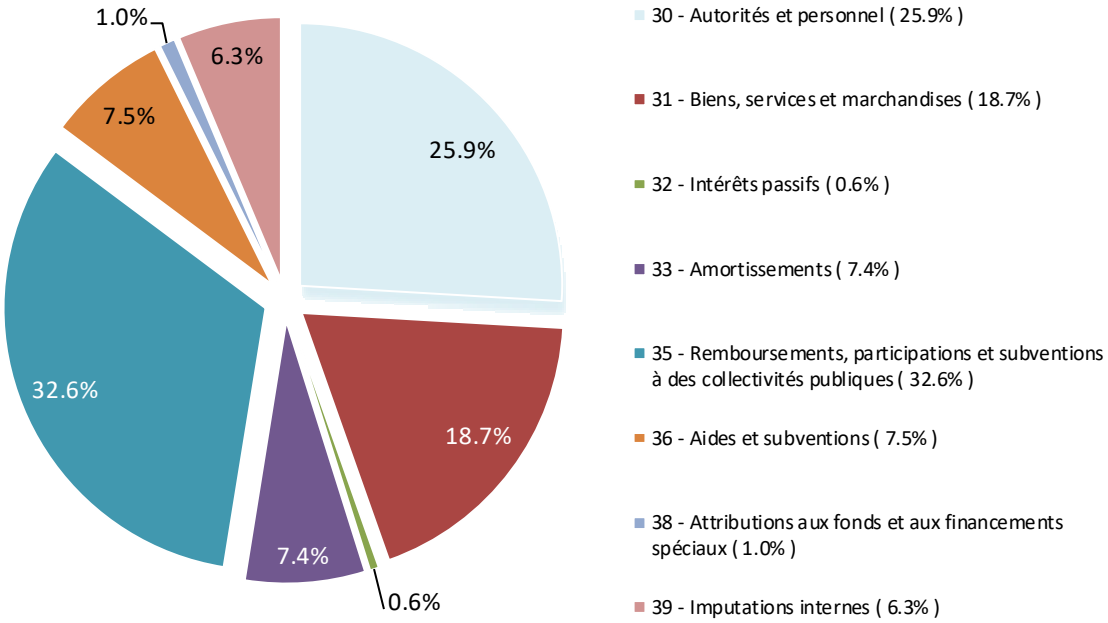

Le graphique fait clairement apparaître les trois composantes essentielles des coûts de la Ville de Nyon, à savoir :

- le groupe *Autorités et personnel* (30), qui regroupe l'ensemble des salaires, des charges patronales, des auxiliaires et des frais de formation ;
- le groupe *Biens, services et marchandises* (31), dont une partie substantielle concerne les achats d'eau et d'énergie des Services industriels ;
- les *Participations et subventions à des collectivités publiques* (35), qui contiennent la péréquation intercommunale, la cohésion sociale, ainsi que les participations aux associations intercommunales, aux dépenses du Conseil régional, et au Canton en matière de transports publics.

Le tableau ci-dessous présente les montants des charges selon leur nature pour les comptes 2022, le budget 2022, les comptes 2021, ainsi que les variations.

Charges par nature (CHF)	Comptes 2022	Budget 2022	Variation C2022 / B2022	En %	Comptes 2021	Variation C2022 / C2021	En %
Autorités et personnel (30)	58'359'087	57'784'030	575'057	1.0%	56'451'012	1'908'075	3.4%
Biens, services et marchandises (31)	42'011'784	40'593'895	1'417'889	3.5%	37'773'615	4'238'169	11.2%
Intérêts passifs (32)	1'280'059	1'191'367	88'691	7.4%	1'359'944	-79'885	-5.9%
Amortissements (33)	16'658'922	17'349'587	-690'665	-4.0%	26'029'503	-9'370'580	-36.0%
Remboursements, participations et subv. à des collectivités publiques (35)	73'494'725	74'209'450	-714'725	-1.0%	72'854'793	639'933	0.9%
Aides et subventions (36)	16'831'063	18'060'437	-1'229'374	-6.8%	15'671'087	1'159'976	7.4%
Attributions aux fonds et aux financements spéciaux (38)	2'195'137	2'701'918	-506'781	-18.8%	4'320'793	-2'125'656	-49.2%
Imputations internes (39)	14'291'754	15'731'957	-1'440'203	-9.2%	14'460'519	-168'766	-1.2%
Total des charges	**225'122'531**	**227'622'642**	**-2'500'111**	**-1.1%**	**228'921'266**	**-3'798'735**	**-1.7%**

Les principaux écarts entre les comptes et le budget sont commentés ci-après.

Autorités et personnel (30)

Le montant global des charges salariales des autorités et des collaborateur-rice-s de la Ville de Nyon est supérieur à l'enveloppe qui avait été attribuée au budget 2022 (+ CHF 575'057.—). Les salaires du personnel fixe et des auxiliaires (3011 et 3012[2]) se montent à CHF 44'109'354.—, ce qui représente une hausse CHF 1'054'606.— par rapport au budget. Cette hausse provoque mécaniquement une augmentation du compte d'assurances sociales (3030) (+ CHF 49'321.—). Les charges d'assurances et accident (3050) diminuent en revanche de CHF 69'642.— à la suite de la baisse des taux auprès de la SUVA.

Les charges salariales du personnel fixe (3011) présentent un écart favorable par rapport au budget (- CHF 352'194.—), en raison de postes vacants. Les démarches d'économie ont été absorbées. De même, la somme allouée à la Caisse de pension et prévoyance (3040) est inférieure au montant budgétisé (-CHF 496'319.—) en rapport à la baisse de la masse salariale du personnel fixe.

En revanche, les charges du personnel auxiliaire (3012) dépassent le montant alloué de CHF 1'406'800.—. Cela s'explique les remplacements du personnel fixe. A noter que les indemnités pour pertes de gain croissent de CHF 1'363'011.—.

Au niveau des équivalents plein temps, le budget 2022 prévoyait 377.25 EPT. Le nombre de postes dans les comptes est moins élevé avec 369.05 EPT (- 8.20 EPT). Cette baisse résulte principalement de vacances de poste. Le détail des variations comptes-budget figure dans le tableau ci-après.

[2] Il s'agit de la nature comptable

Service	C2022 EPT	B2022 EPT	Variation C2022-B2022
Administration générale (SAG)	27.00	27.20	-0.20
Service des Ressources humaines (RH)	6.10	8.00	-1.90
Service de la culture (CULT)	22.50	23.60	-1.10
Sports, manifestations et maintenance (SMM)	56.65	57.65	-1.00
Service des finances (FIN)	7.00	7.00	-
Service d'architecture (SDA)	11.80	12.90	-1.10
Service des infrastructures (SDI)	52.10	52.20	-0.10
Service du territoire (SDT)	14.70	15.10	-0.40
Service de l'environnement (SDE)	26.90	27.40	-0.50
SDIS	6.00	6.00	-
Service de la cohésion sociale (SCS)	84.60	83.30	1.30
Services industriels (SIN)	53.70	56.90	-3.20
TOTAL des postes	**369.05**	**377.25**	**-8.20**

Biens, services et marchandises (31)

L'enveloppe globale du chapitre 31 - Achat de biens, services et marchandises est de CHF 1'417'889.— supérieure au budget 2022. Il est cependant nécessaire de différencier les rubriques qui constituent ce chapitre comptable pour être en mesure de fournir une analyse plus fine, à savoir :

- Les achats d'eau, d'énergie et de combustible (rubrique 312) augmentent par rapport au budget (+ CHF 2'240'208.—). Ce sont principalement les achats d'électricité et de gaz qui expliquent cette hausse (respectivement + CHF 1'858'633.— et + CHF 484'569.—), par un effet cumulé des prix et volumes dans le premier cas et par un effet prix uniquement pour le second. L'achat d'eau augmente dans une moindre ampleur (+ CHF 85'767.—), tandis que l'acquisition de combustibles diminue (- CHF 123'519.—). Rappelons que l'augmentation de cette charge est compensée partiellement, en raison de la contrepartie liée à la revente de ces produits dans la nature 4351.
- Les autres fournitures de marchandises (313) baissent de CHF 481'605.—. L'achat de produits alimentaires (3131) a diminué du fait notamment d'enfants moins nombreux dans les camps d'un centre aéré, de même que l'acquisition de matériel photovoltaïque revendu à des particuliers (dans la nature 3135) largement inférieur au budget alloué.
- L'entretien d'objets mobiliers et d'installations (315) dépasse de CHF 118'428.— le budget alloué. Le dépassement de l'entretien du matériel (3154) est dû à la mise en place d'un système de comptage intelligent par les Services industriels, à la réparation d'œuvres d'art endommagées ainsi que celle de matériel au Musée du Léman. L'entretien plus important des véhicules (3155) s'explique par le vieillissement du parc qui nécessite des coûts d'entretien majorés. L'entretien des équipements (3156) diminue, car la maintenance 2022 du matériel informatique a été anticipée dans les comptes 2021.
- Les charges liées aux honoraires et prestations de service (rubrique 318) baissent de CHF 309'262.—. Ce sont en particulier les frais de transport (3188) qui se sont réduits, car moins de déchets urbains ont été produits en 2022 et des camps et courses dans un établissement scolaire ont été annulés.

Intérêts passifs (32)

Les intérêts passifs payés par Nyon sont un peu supérieurs aux prévisions budgétaires de CHF 88'691.—, mais inférieurs à ceux payés en 2021. L'endettement en 2022 a augmenté de CHF 13'228'000.— par rapport à 2021 pour se monter à CHF 298'156'000.—. La Municipalité veille à lisser les échéances de remboursement dans le temps, afin de limiter les répercussions d'une remontée rapide des taux. Compte tenu du contexte relativement inflationniste en Suisse, les conditions d'emprunt devraient se durcir ces prochaines années. Ce chapitre répertorie également les intérêts rémunératoires d'impôts qui étaient un peu inférieurs aux charges prévues.

La répartition des emprunts par prêteur au 31 décembre 2022 se présente comme suit :

Emprunts à court, moyen et long terme en CHF	Situation au 31.12.2022	Situation au 31.12.2021	Variations CHF
Emprunts à court terme	**56'500'000**	**56'200'000**	**300'000**
Banque Cantonale de Bâle	-	10'000'000	-10'000'000
Dexia	-	12'500'000	-12'500'000
CIP	-	8'700'000	-8'700'000
BCV	-	5'000'000	-5'000'000
Postfinance	5'000'000	10'000'000	-5'000'000
Fondation instit. Suppl LPP	10'000'000	10'000'000	-
Retraites populaires	7'500'000	-	7'500'000
Vontobel	5'000'000	-	5'000'000
Suva	8'000'000	-	8'000'000
Caisse de pension de La Poste	11'000'000	-	11'000'000
Viteos	10'000'000	-	10'000'000
Emprunts à moyen et long terme	**241'656'000**	**228'728'000**	**12'928'000**
Caisse de pension de la Poste	-	11'000'000	-11'000'000
Viteos	-	10'000'000	-10'000'000
Vontobel	-	5'000'000	-5'000'000
BCV	56'000'000	42'000'000	14'000'000
Luzerner Pensionskasse	5'000'000	5'000'000	-
PostFinance	78'000'000	73'000'000	5'000'000
SUVA	38'000'000	46'000'000	-8'000'000
Caisse de pension de la Confédération	5'000'000	5'000'000	-
Banque cantonale de Bâle	15'000'000	15'000'000	-
J. Safra Sarasin	15'000'000	15'000'000	-
Canton de Vaud	1'656'000	1'728'000	-72'000
Fondation instit. Suppl. LPP	23'000'000	-	23'000'000
Commune de Signy	5'000'000	-	5'000'000
Total	**298'156'000**	**284'928'000**	**13'228'000**

Amortissements (33)

Les amortissements réalisés en 2022 sont inférieurs aux montants qui avaient été budgétisés (- CHF 690'665.—). Certains préavis n'ont pas été bouclés en 2021, contrairement à ce qui était anticipé. De ce fait, les amortissements qui démarrent une année après le bouclement n'ont pas eu lieu. C'est le cas en particulier de la construction du complexe scolaire du Couchant (préavis N° 221(2015)) (- CHF 793'117.—) et de la rénovation de la maison Gubler (préavis N° 278(2016)) (- CHF 115'700.—).

Remboursements, participations, subventions à des collectivités publiques (35)

Les rubriques liées à la péréquation intercommunale et à la participation de Nyon à la cohésion sociale sont présentées ci-après :

Péréquation et cohésion sociale en CHF	Comptes 2022	Budget 2022	Variation C2022 / B2022	en %	Comptes 2021	Variation C2022 / C2021	en %
PC à domicile et hébergement	11'009'544	10'345'441	664'103	+6.4%	9'406'447	1'603'097	+17.0%
RI et participation cant. à l'ass. chômage	9'724'447	10'841'541	-1'117'094	-10.3%	9'386'438	338'009	+3.6%
Subventions et aides personnes handicapées	5'263'559	4'869'415	394'144	+8.1%	4'290'644	972'915	+22.7%
Prest. pour la famille et autres prest. soc.	2'753'843	2'606'906	146'937	+5.6%	2'330'770	423'073	+18.2%
Subventions primes d'assurance-maladie	4'791'423	4'916'599	-125'176	-2.5%	3'943'530	847'893	+21.5%
Bourses d'étude et d'apprentissage	1'356'886	1'319'800	37'086	+2.8%	1'131'171	225'715	+20.0%
Différentiel cohésion sociale année précéd.	-20'327	-	-20'327	-	2'091'642	-2'111'969	-101.0%
Cohésion sociale	**34'879'375**	**34'899'702**	**-20'327**	-0.1%	**32'580'642**	**2'298'733**	+7.1%
Participation à la réforme policière	1'827'342	1'827'342	-	-	1'780'208	47'134	+2.6%
Remboursement réforme policière	-180	-	-180	-	-110'870	110'690	-99.8%
Participation à la réforme policière	**1'827'162**	**1'827'342**	**-180**	-0.0%	**1'669'338**	**157'824**	+9.5%
Participation fonds de péréquation directe	27'065'249	27'065'249	-	-	27'832'123	-766'874	-2.8%
Remboursements fonds péréquation directe	-17'875'589	-17'875'589	-	-	-17'273'122	-602'467	+3.5%
Différentiel péréquation de l'année précéd.	-1'321'211	-	-1'321'211	-	313'980	-1'635'191	-
Péréquation directe	**7'868'449**	**9'189'660**	**-1'321'211**	-14.4%	**10'872'981**	**-3'004'532**	-27.6%
Totaux	**44'574'986**	**45'916'704**	**-1'341'718**	-2.9%	**45'122'961**	**-547'975**	-1.2%

Dans l'exercice 2022, deux opérations ont été enregistrées sur les comptes de péréquations :

- les acomptes 2022 communiqués par le Canton en octobre 2021 (CHF 45'916'703.—) ;
- le solde de la ristourne de la péréquation 2021 (- CHF 1'341'718.—). Le décompte définitif est plus favorable que ce qui avait été enregistré dans les comptes 2021. Le différentiel en faveur de la Ville est donc inscrit dans les comptes 2022.

Les autres charges comptabilisées dans la rubrique 35 concernent les participations de Nyon à des associations intercommunales (Police Nyon-Région, SDIS Nyon-Dôle, ARAS, ORPC, etc.). La Police Nyon Région (PNR) a rétrocédé à la Ville CHF 1'614'544.—, soit davantage que dans les comptes 2021 (CHF 1'122'347.—) et le budget 2022 (+ CHF 614'544.—). Le SDIS Nyon-Dôle a restitué quant à lui CHF 32'762.— à la Ville de Nyon. La participation à l'ARAS (3525) s'inscrit en diminution de CHF 46'313.— par rapport au budget prévu.

Aides et subventions (36)

L'enveloppe globale consacrée aux aides et subventions est respectée (- CHF 1'229'374.—). La nature 3655 est moins importante que le budget alloué (- CHF 586'980.—), notamment car les subventions des garderies et crèches sont moins importantes que prévu. C'est aussi le cas de l'aide à la pierre qui baisse en raison de la fin de certains subventionnements. Dans les subventions pour le trafic et l'énergie (3657) (- CHF 436'635.—), la subvention aux bus TPN et la facture cantonale relative à la participation aux frais de transports sont moins élevées que prévu. Dans les aides à la formation et aux études (3662) (- CHF 210'033.—), la diminution s'explique par l'annulation d'une partie des camps et activités dans les établissements primaires et secondaires.

Attributions aux fonds de réserve (38)

Les attributions à des fonds de réserve s'élèvent à CHF 2'195'137.— en 2022, soit CHF 506'781.— de moins qu'anticipé. Certaines attributions à ces fonds ont été réalisées afin de boucler à zéro des chapitres comptables financés par des taxes et dont l'éventuel excédent de revenu ne peut pas financer le ménage courant[3].

Aucune contribution des propriétaires et promoteurs impliqués dans le développement de plans de quartiers n'a été enregistrée. Par conséquent, l'attribution au fonds de réserve idoine est également nulle. Le promoteur d'un important plan de quartier a en effet fait recours contre le paiement de sa contribution. D'une manière générale, ces recettes sont tributaires des permis de construire délivrés et sont par conséquent difficiles à évaluer précisément.

Imputations internes (39)

Les imputations internes sont des écritures qui permettent d'avoir une vision plus fine des coûts des différents services. Elles figurent en charges et en revenus pour un montant total identique, et sont sans effet sur le résultat net.

Les principales imputations peuvent être segmentées comme suit :

- les imputations d'une partie des charges des services transversaux sur les Services industriels ;
- les imputations entre services « de terrain » ;
- les imputations à l'intérieur d'un service, par exemple des charges de la section « administrative » sur les sections « de terrain ».

2.3 Revenus de fonctionnement

Les principales rubriques se présentent comme suit :

Revenus par nature (CHF)	Comptes 2022	Budget 2022	Variation C2022 / B2022	En %	Comptes 2021	Variation C2022 / C2021	En %
Impôts (40)	106'686'891	104'060'000	2'626'891	2.5%	105'313'527	1'373'364	1.3%
Patentes, concessions (41)	138'682	136'000	2'682	2.0%	118'312	20'370	17.2%
Revenus du patrimoine (42)	10'928'898	10'962'576	-33'678	-0.3%	9'691'277	1'237'620	12.8%
Taxes, émoluments, produits de ventes (43)	52'808'293	50'285'268	2'523'025	5.0%	51'226'525	1'581'768	3.1%
Parts à des recettes cantonales (44)	2'545'298	2'400'000	145'298	6.1%	2'607'910	-62'611	-2.4%
Participations et remboursements de collectivités publiques (45)	26'824'157	24'826'586	1'997'571	8.0%	25'280'675	1'543'481	6.1%
Autres prestations et subventions (46)	8'245'870	7'945'882	299'988	3.8%	8'000'831	245'039	3.1%
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux (48)	609'557	1'173'270	-563'713	-48.0%	11'834'470	-11'224'913	-94.8%
Imputations internes (49)	14'291'754	15'731'957	-1'440'203	-9.2%	14'460'519	-168'766	-1.2%
Total des revenus	**223'079'399**	**217'521'539**	**5'557'860**	**2.6%**	**228'534'046**	**-5'454'647**	**-2.4%**

[3] Service des eaux, égouts et épuration des eaux, déchets urbains, développement durable, efficacité énergétique et énergies renouvelables, tourisme, etc.

Le graphique en secteur ci-dessous présente la répartition des revenus par nature :

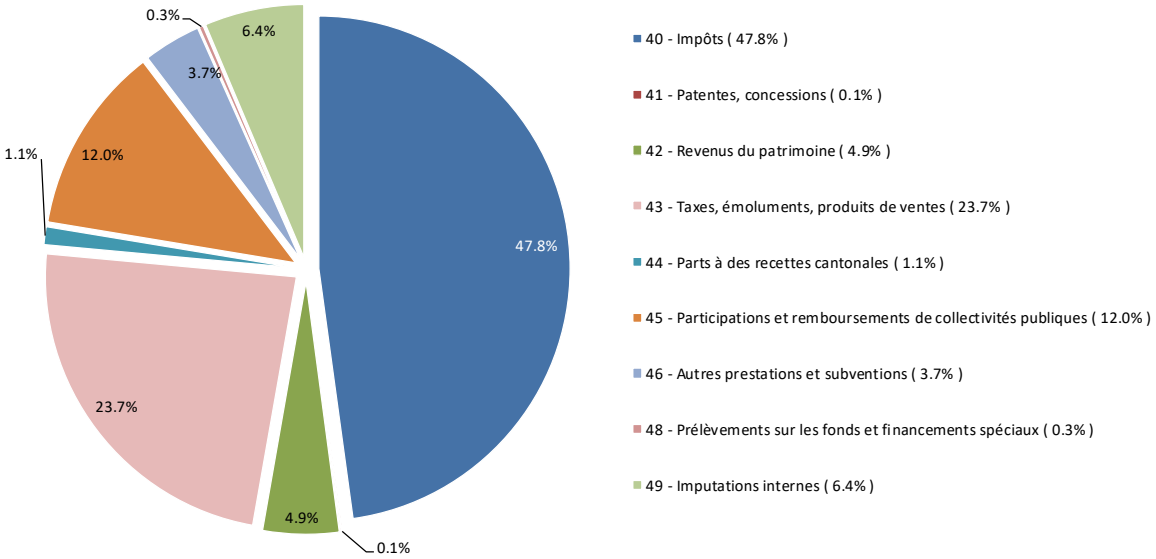

Les variations entre les comptes et le budget 2022 sont expliquées dans les chapitres suivants.

Recettes fiscales, patentes et concessions, part à des recettes cantonales (40) (41) (44)

Le tableau ci-dessous détaille les résultats et les écarts par impôt :

Impôts (CHF)	Comptes 2022	Budget 2022	Ecart C2022-B2022	Comptes 2021	Ecart C2022-C2021
Impôt sur le revenu	58'134'411	59'000'000	-865'589	58'587'160	-452'749
Impôt sur la fortune	10'647'088	10'610'000	37'088	10'725'291	-78'204
Impôt à la source	3'670'883	3'900'000	-229'117	2'858'635	812'248
Impôt spécial des étrangers	1'715'207	1'730'000	-14'793	1'696'649	18'558
Rétrocession impôt frontaliers	5'655'836	4'700'000	955'836	5'607'618	48'218
Total personnes physiques	**79'823'424**	**79'940'000**	**-116'576**	**79'475'353**	**348'071**
Impôt bénéfice net	9'973'310	7'500'000	2'473'310	7'663'650	2'309'660
Impôt sur le capital	1'198'759	1'180'000	18'759	772'783	425'975
Impôt compl. immeubles	988'000	840'000	148'000	871'263	116'737
Total personnes morales	**12'160'069**	**9'520'000**	**2'640'069**	**9'307'697**	**2'852'372**
Impôt foncier	8'779'052	8'500'000	279'052	8'435'197	343'855
Droits de mutation	4'171'564	3'400'000	771'564	4'698'566	-527'002
Successions et donations	1'594'353	2'480'000	-885'647	3'136'048	-1'541'695
Impôts sur chiens	61'893	50'000	11'893	50'938	10'955
Impôts récupérés après défalcations	96'536	170'000	-73'464	209'729	-113'193
Taxes sur boissons	96'143	76'000	20'143	82'796	13'347
Anticipations et concessions	42'539	60'000	-17'461	35'516	7'023
Intérêts moratoires	543'386	720'000	-176'614	658'342	-114'956
Impôt sur gains immobiliers	2'545'298	2'400'000	145'298	2'607'910	-62'611
Recettes diverses	**17'930'764**	**17'856'000**	**74'764**	**19'915'040**	**-1'984'277**
Total des recettes fiscales	**109'914'257**	**107'316'000**	**2'598'257**	**108'698'091**	**1'216'167**

D'une manière générale, les revenus d'impôts des comptes 2022 augmentent de CHF 2'598'257.— (+ 2.4%) par rapport au budget 2022 et de CHF 1'216'167.— (+ 1.1%) par rapport aux comptes 2021.

Impôts des personnes physiques (400)

Le total des rentrées fiscales liées aux personnes physiques est inférieur de CHF 116'576.— par rapport au montant prévu dans le budget 2022. L'impôt sur le revenu et l'impôt à la source se sont révélés inférieurs aux anticipations de respectivement CHF 865'589.— et CHF 229'117.—. L'impôt sur la fortune et l'impôt spécial des étrangers sont proches des recettes budgétisées (+ CHF 37'088.— et – CHF 14'793.—). En ce qui concerne la rétrocession de l'impôt frontalier, le décompte définitif est reçu l'année qui suit l'année fiscale concernée. En fonction des derniers décomptes en progression, l'estimation a été réajustée à la hausse et le montant enregistré dans les comptes 2022 est supérieur au montant inscrit dans le budget de CHF 955'836.—.

Selon le service cantonal de la statistique, le nombre d'habitant-e-s à Nyon se monte à 22'481 au 31.12.2022. Malgré la croissance de la population de 1.6%, les rentrées fiscales des impôts sur le revenu et la fortune diminuent de 0.8%.

Afin de bien appréhender ces différences, il est utile de préciser la structuration de cet impôt par année fiscale[4] :

Année fiscale (CHF)	Total	2022	2021	2020	2019 et anté
Revenu	55'332'902	44'951'304	8'339'547	876'297	1'165'754
Fortune	10'647'088	9'008'579	1'170'665	227'467	240'377
Total	65'979'989	53'959'883	9'510'213	1'103'764	1'406'130
En %	100.0%	81.8%	14.4%	1.7%	2.1%

Comme les années précédentes, une part conséquente des recettes liées aux impôts sur le revenu et sur la fortune est issue des années fiscales précédentes (18.2%).

En prenant en compte uniquement les rentrées fiscales des personnes physiques pour l'année en cours (année fiscale 2022 pour comptes 2022 et année fiscale 2021 pour comptes 2021), il est constaté que l'impôt sur le revenu progresse de CHF 726'912.— (+ 1.6%), et l'impôt sur la fortune de CHF 87'876.— (+ 1.0%).

Impôts des personnes morales (401)

Les recettes tirées des impôts relatifs aux personnes morales augmentent de CHF 2'640'069.— par rapport au budget et de CHF 2'852'372.— par rapport aux comptes 2021. Les recettes grevant les bénéfices des entreprises augmentent de CHF 2'309'660.— et celles sur le capital de CHF 425'975.— par rapport à 2021.

Il est à relever que les impôts comptabilisés dans l'exercice N intègrent non seulement les acomptes de l'année N, mais aussi très souvent les ajustements des acomptes et les taxations des années précédentes. Le tableau ci-après présente la structuration de l'impôt par année fiscale.

[4] Par année fiscale ou année de taxation, il faut comprendre l'année où les revenus ont été réalisés par le contribuable. Il faut également préciser que le système fiscal veut que le contribuable paie des acomptes lors de l'année « n », puis, une fois son dossier taxé, un produit correspondant à la différence entre la facture finale (suite à la taxation) et les acomptes est constaté dans les comptes.

Année fiscale (CHF)	Total	2023	2022	2021	2020	2019 et anté
Bénéfice	9'978'395	683'087	5'841'878	333'016	1'314'111	1'806'304
Capital	1'198'759	349'091	1'012'783	-37'870	-138'230	12'984
Total	11'177'154	1'032'177	6'854'661	295'146	1'175'881	1'819'288
En %	100.0%	9.2%	61.3%	2.6%	10.5%	16.3%

Certains totaux sont négatifs du fait d'acomptes versés en trop les années précédentes. Ces soldes négatifs viennent réduire les rentrées totales. Les montants facturés pour l'année 2022 représentent 61.3% des impôts dus. Par rapport aux personnes physiques, on constate que les recettes d'impôts des personnes morales sont davantage décalées dans le temps.

En prenant en compte uniquement les rentrées fiscales des personnes morales pour l'année en cours (année fiscale 2022 pour comptes 2022 et année fiscale 2021 pour comptes 2021), il est constaté que l'impôt sur le bénéfice des personnes morales augmente de CHF 866'000.— (+ 17.4%). A l'inverse, l'impôt sur le capital diminue de CHF 65'687.— (- 6.1%).

Valeur du point d'impôt

Le point d'impôt communal se monte à CHF 1'520'149.— contre CHF 1'461'873.— en 2021. Rapporté au nombre d'habitant-e-s, le point vaut CHF 67.62, contre CHF 66.08 l'année précédente. Au moment de la rédaction du préavis, la valeur cantonale moyenne n'est pas connue pour 2022, mais celle de 2021 s'élève à CHF 48.39.

Recettes diverses

Les recettes diverses ont été très légèrement sous-estimées à hauteur de CHF 74'764.—. Dans les grandes variations par rapport au budget, les recettes de l'impôt sur les successions et donations sont moins élevées que prévu (- CHF 885'647.—), à l'inverse de celles des droits de mutations (+ CHF 771'564.—), de l'impôt foncier (+ CHF 279'052.—) et de l'impôt sur les gains immobiliers (+ CHF 145'298.—).

Par rapport aux comptes 2021, il est constaté que l'impôt sur les successions et donations connaît une baisse marquée (- CHF 1'541'695.—), de même que les droits de mutation (- CHF 527'002.—). En revanche, l'impôt foncier poursuit une progression constante et continue. L'année 2022 ne fait pas exception puisque ces recettes augmentent de CHF 343'855.—.

Revenus du patrimoine (42)

Les revenus du patrimoine sont composés notamment du produit des intérêts, des locations immobilières, des dividendes perçus sur participations de la Ville, des droits de superficie et des taxes de stationnement.

Dans l'ensemble, les recettes perçues sont modérément inférieures à celles budgétisées (- CHF 33'678.—). Dans les baisses non anticipées, les intérêts moratoires et les taxes de stationnements diminuent par rapport au budget, ce qui explique les variations des natures comptables correspondantes (- CHF 196'731.— sur 4221 – revenus des comptes courants et des placements à court terme, et - CHF 107'563.— sur 4272 – redevances d'utilisation du domaine public et administratif). A l'inverse, la nature 4241 qui recense les plus-values d'actifs s'inscrit en hausse de CHF 113'984.— en raison de gains potentiels sur le placement du fonds Fischer.

Taxes, émoluments, produits des ventes (43)

Les recettes globales de ce chapitre sont un plus élevées que celles budgétisées (+ CHF 2'523'025.—).

La rubrique 431 porte sur les divers émoluments perçus par la Ville, lesquels baissent de CHF 1'153'602.— par rapport au budget. Cette année, il n'y a pas eu de contribution compensatoire pour le financement des infrastructures lors de la délivrance de permis de construire. Le montant budgétisé s'élevait à CHF 1'200'000.— (voir compte collectif 38 ci-dessus). Il est à préciser que cette recette n'a aucun impact sur le résultat, car elle est réattribuée au fonds de réserve idoine. Dans cette nature figurent également les taxes de séjour. En raison de la hausse des nuitées, ces recettes sont plus importantes (+ CHF 67'950.—).

Concernant les diverses taxes de raccordement et d'utilisation perçues (rubrique 434), elles s'élèvent à CHF 10'869'366.—, soit davantage que prévu (+ CHF 1'132'998.—). Les raccordements au réseau d'eau ont augmenté au gré des demandes de fin de chantier, tandis que la taxe forfaitaire des déchets urbains a diminué.

Les ventes et prestations de service (435) croissent de CHF 976'391.—. Le volume et le prix de l'électricité vendue se sont avérés supérieurs aux prévisions, de même que le gaz pour l'effet prix uniquement. Par ailleurs, la redevance sur les déchets (4354) et la facturation de services à des tiers (4356) ont augmenté de respectivement CHF 196'683.— et CHF 168'458.—, en raison notamment de la hausse de la rétribution du papier et du carton dans le premier cas et des prestations refacturées à ThermorésÔ dans le deuxième.

Dans les autres hausses figurent les remboursements de traitements et charges sociales (4361, + CHF 1'363'011.—) en raison d'arrêts maladies et les finances d'entrée (4392, + CHF 120'654.—) pour diverses infrastructures publiques.

Participations et remboursements de collectivités publiques (45)

Ce chapitre enregistre pour l'essentiel le « retour » du fonds de péréquation intercommunale (4520), soit un produit calculé en fonction du nombre d'habitant-e-s. A noter que la recette par habitant-e augmente en fonction de la population totale de la collectivité, ceci afin notamment d'indemniser les villes-centres pour les dépenses supplémentaires supportées par ces dernières (coût d'une infrastructure utile à un bassin de population plus important que les seul-e-s habitant-e-s de la ville). Le retour de péréquation peut également concerner certaines dépenses thématiques (transports et forêts). En 2022, le remboursement estimé dans l'acompte s'élève à CHF 17'875'589.—.

Ce chapitre inventorie également les différentes subventions et participations que la Ville de Nyon reçoit du Canton ou de la Confédération (4510-4519). Ces produits augmentent grâce à la compensation fédérale à la RFFA[5] et aux subsides cantonaux dans les domaines de l'intégration et de l'enseignement primaire. Les participations de communes avec lesquelles la Ville collabore figurent dans les natures 4521-4529. Le principal écart résulte de la moindre participation des collectivités aux frais de scolarisation des enfants domicilié-e-s hors de Nyon.

[5] Réforme fiscale et financement de l'AVS

Autres prestations et subventions (46)

Ces prestations correspondent notamment aux contributions parentales pour les crèches et garderies et à celle de l'UEFA dévolue à l'entretien du site de Colovray. Les recettes totales de ce chapitre sont supérieures aux enveloppes escomptées (+ CHF 299'988.—). La participation des parents s'est révélée plus élevée qu'attendu suite à l'adoption du préavis N° 2022/29 relatif au développement de l'accueil de jour.

Prélèvements sur fonds de réserve (48)

Plusieurs prélèvements sur fonds de réserve ont été opérés en 2022, à savoir :

- un prélèvement de CHF 249'477.— sur le fonds N° 9282.22 – *Provision risques pertes débiteurs « impôts »*. L'administration cantonale des impôts réévalue chaque année les risques des débiteurs. Dans les comptes, la Municipalité ajuste en conséquence le niveau de provision ;
- deux prélèvements suite au bouclement des préavis N° 163(2010) *Réalisation d'un addenda au plan de quartier pour le secteur Cortot-Cossy* (CHF 59'416.— sur fonds N° 9282.08), et N° 21(2016) *Etude de faisabilité d'un chauffage à distance à Nyon* (CHF 126'126.— sur le fonds N° 9280.32) ;
- un prélèvement de CHF 67'551.— sur le fonds N° 9282.26 – *Provision risques pertes débiteurs « commune »* ;
- un prélèvement de CHF 39'210.— sur le fonds N° 9280.30 – *Exploitation du réseau électricité* pour équilibrer les comptes du chapitre du réseau de distribution d'électricité ;
- un prélèvement de CHF 29'005.— sur le fonds N° 9282.55 – *Fonds Fischer* pour l'achat de vélos électriques ;
- un prélèvement de CHF 21'918.— sur le fonds N° 9282.62 – *Covid-19 nourriture* en vue de l'octroi d'une aide à une association ;
- un prélèvement de CHF 11'553.— sur le fonds N° 9280.01 – *Développement touristique* afin d'équilibrer les comptes de ce chapitre ;
- deux prélèvements pour un montant total de CHF 2'900.— sur le fonds N° 9206.12 – *Service social, dons* ;
- deux prélèvements pour un montant total de CHF 2400.— sur le fonds N° 9282.35 - *Piccard* pour une mise à jour informatique.

Imputations internes (49)

Les imputations internes sont le pendant des imputations comptabilisées en charges. Elles ont dès lors été commentées dans le chapitre relatif à ce dernier.

3. Comptes d'investissements administratifs

3.1 Résultat

Plan d'investissements (CHF)	Comptes 2022	Budget 2022	Comptes 2021
Total des charges	26'163'739	49'291'000	27'990'155
Total des revenus	-2'562'640	-2'391'000	-3'669'666
Dépenses nettes d'investissements	**23'601'099**	**46'900'000**	**24'320'490**

Par rapport aux comptes 2021, le montant des investissements bruts en 2022 est un peu moins élevé et s'établit à CHF 26'163'739.—. Les recettes totalisent CHF 2'562'640.—, soit un investissement net de CHF 23'601'099.—. La part des investissements autofinancés s'élève à 68.6%, contre 74.5% l'année dernière. Ainsi, un tiers des investissements a dû être financé par le recours à l'emprunt.

3.2 Dépenses d'investissements administratifs

Dépenses d'investissements Rubriques	**Situation au 31.12.2022** CHF	**Situation au 31.12.2021** CHF	**Variations** CHF
Investissements	**21'190'588**	**25'578'367**	**-4'387'779**
Ouvrages de génie civil et d'assainissement	2'596'122	3'144'864	-548'742
Bâtiments et constructions	10'884'715	14'097'129	-3'212'415
Installations des Services Industriels	5'066'230	7'413'161	-2'346'931
Machines, mobilier et véhicules	715'273	170'894	544'378
Marchandises et approvisionnements	325'177	15'547	309'630
Autres biens	1'603'071	736'771	866'300
Prêts et participations permanentes	**4'600'000**	**2'298'790**	**2'301'210**
Communes et associations de communes	-	25'890	-25'890
Autres prêts et participations	4'600'000	2'272'900	2'327'100
Subventions d'investissements	**373'151**	**112'998**	**260'153**
Communes et associations de communes	373'151	112'998	260'153
Total	**26'163'739**	**27'990'155**	**-1'826'416**

Les dépenses de génie civil et d'assainissement diminuent entre 2021 et 2022, avec un total d'investissements de CHF 2'596'122.—. Les dépenses les plus importantes portent sur le réaménagement du chemin et la reconstruction du pont de la Redoute (préavis N° 160/2019) pour CHF 1'918'120.— et l'aménagement d'une voie pour la mobilité active dans le secteur Couchant - Hôpital - En Marens (préavis N° 2021/12) pour CHF 426'611.—.

Les investissements consentis dans les bâtiments constituent le poste le plus substantiel des dépenses d'investissements en 2022, avec un total de CHF 10'884'715.—. Parmi ceux-ci figurent la construction d'un hôtel de police et un aménagement du bâtiment du SDIS (préavis N° 215/2020) pour CHF 5'155'421.—, les travaux d'entretien et d'amélioration des performances énergétiques des bâtiments communaux pour la période 2021-2022 (préavis N° 216/2020) pour CHF 1'310'642.—, l'étude du projet lauréat relatif au complexe multisports et au parc des sports de Colovray (préavis N° 192/2020) pour CHF 1'282'877.—, l'étude relative à la rénovation de l'école et de la salle de gym du Centre-Ville (préavis N° 213/2020) pour CHF 757'293.—, la construction d'une salle de spectacles dans le cadre du plan de quartier « Vy-Creuse – Usine à Gaz – Rive » (préavis N° 229(2015)) pour CHF 704'274.—, la mise aux normes de l'Usine à Gaz (préavis N° 2022/28) pour CHF 607'110.— et l'étude relative à la rénovation du centre sportif du Rocher (préavis N° 207/2020) pour CHF 287'699.—.

Les investissements des Services industriels totalisent CHF 5'066'230.—. Ils se rapportent notamment aux crédits de renouvellement et renforcement des réseaux pour CHF 3'960'382.—, au déploiement de systèmes de mesures intelligents (préavis N° 221/2020) pour CHF 405'915.— et à la réfection de la station du Bucleis (préavis N° 79(2018)) pour CHF 159'040.—. Dans les machines, le mobilier et les véhicules figure la location de chaudières provisoire et l'acquisition de chaudières à pellets de la piscine de Colovray (préavis N° 2021/14)

Dans les autres biens, on trouve en particulier le programme de réorganisation et financement des transports publics régionaux (préavis N° 192(2011)) pour CHF 345'259.—.

Dans les prêts et participations permanentes figurent les participations dans EnergeÔ à hauteur de CHF 3'000'000.— et dans ThermorésÔ pour CHF 1'600'000.—.

3.3 Recettes d'investissements administratifs

Recettes d'investissements Rubriques	**Situation au 31.12.2022** CHF	**Situation au 31.12.2021** CHF	**Variations** CHF
Participations de tiers	**1'484'254**	**3'314'958**	**-1'830'704**
Participations de tiers	1'484'254	3'314'958	-1'830'704
Subventions	**1'078'387**	**354'708**	**552'917**
Confédération	552'917	0	552'917
Canton	225'470	354'708	-129'238
Autres subventions	300'000	0	300'000
Total	**2'562'640**	**3'669'666**	**-1'277'787**

Les recettes d'investissements s'élèvent à CHF 2'562'640.—. Des tiers contribuent au financement des crédits de renouvellement et renforcement des réseaux des Services industriels à hauteur de CHF 952'765.—. Les CFF ont financé le réaménagement du chemin et la reconstruction du pont de la Redoute (préavis N° 160/2019) à hauteur de CHF 500'000.—.

En ce qui concerne les subventions, la Confédération a octroyé un montant de CHF 552'917.— pour l'élargissement du sentier du Cossy (préavis N° 154/2019). La participation du Canton s'est élevée à CHF 215'000.— pour ce dernier projet.

4. Conclusion

L'année 2022 fut une année difficile marquée par le Covid-19, la guerre en Ukraine, l'inflation et la crise énergétique. Malgré ce contexte économique défavorable, la Municipalité a pu contenir l'excédent de charges. Toutefois, des premiers signes de décélération de la croissance des recettes fiscales semblent se dessiner.

En matière d'investissement, la Ville poursuit ses nombreux projets, en particulier dans le domaine de la transition énergétique et du développement durable, ce qui nécessite des ressources importantes.

Face à la conjoncture économique morose et inflationniste d'une part et aux besoins croissants de la population d'autre part, maintenir l'équilibre financier constitue un défi de taille pour la Municipalité. Celle-ci mettra tout en œuvre afin de garantir la pérennité des finances communales.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Nyon

vu le préavis N° 2023/102 concernant les comptes communaux et la gestion de l'exercice 2022,

ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'approuver la gestion de l'exercice 2022 et d'en donner décharge à la Municipalité ;
2. d'approuver les comptes de l'exercice 2022.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 3 avril 2023 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalite

Le Syndic : Le Secrétaire :

Daniel Rossellat P.-François Umiglia

Annexes

- Brochure des comptes 2022
- Rapport de gestion 2022